

**GUIDE DE
L'ACTIONNAIRE
ONATEL-SA**

JUIN 2009

Sommaire

PREAMBULE	5
I. GOUVERNEMENT D'ENTRPRISE	6
II. DATES CLES.....	7
III. CHIFFRES CLES.....	7
IV. FICHE D'IDENTITE	8
• L'actionnariat.....	9
• Evolution du titre ONATEL.....	9
V. COMMENT LIRE LES INFORMATIONS BOURSIERES	10
VI. COMMENT DEVENIR UN ACTIONNAIRE	12
• Droits des actionnaires	12
• Comment remplir l'ordre de bourse	12
• Mode de détention de vos actions.....	13
• Fiscalité	13
VII. VOS RENDEZ-VOUS	13
• L'assemblée générale des actionnaires.....	13
• Préparation de l'assemblée générale des actionnaires.....	14
• Comment assister à l'Assemblée Générale des actionnaires	14
• Déroulement de l'Assemblée générale des actionnaires.....	15
• Communication après l'Assemblée Générale des actionnaires	15

L'ONATEL, opérateur global leader dans le secteur des télécommunications au Burkina Faso, est depuis le 29 décembre une société anonyme détenue à 51% par Maroc Telecom, repreneur stratégique. Les métiers de l'ONATEL sont focalisés autour des offres de la Téléphonie Fixe, de la Téléphonie Mobile et de l'Internet.

Le développement multidimensionnel de chaque activité comprend :

- le développement technologique et des offres innovantes de service,
- la qualité optimale et la réponse sur mesure aux attentes des clients,
- la politique tarifaire résolument portée vers l'accessibilité des services aux populations,
- et le développement d'un réseau de distribution dense et permanent.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ FIXE

Support privilégié, le Fixe reste la technologie de base pour la promotion des TIC. Afin de repositionner la téléphonie fixe et accélérer la pénétration du service, quatre (04) stratégies majeures sont mises en chantier :

- la commercialisation des cartes prépayées Phone cash, Liberté et Dounia ;
- l'implémentation des technologies sans fil (BLR et CDMA) qui permettent une vulgarisation accrue et une pénétration massive du fixe et de l'internet dans les villes, les zones rurales et semi urbaines grâce à leur facilité de déploiement et à leur flexibilité ;
- la promotion des télécentres avec un nouveau tarif plus accessible pour augmenter l'utilisation communautaire du Fixe ;
- le lancement des offres promotionnelles régulières.

ACTIVITÉ MOBILE : TELMOB

L'offensive de couverture amorcée en 2007 lui a permis d'offrir ses services aux populations de toutes les grandes villes, villes moyennes et la majorité des localités rurales. Sa présence dans plus de 1 000 localités urbaines, périurbaines et rurales ainsi que sur les principaux axes routiers le hisse à la tête des réseaux mobiles en termes de couverture. Le parc d'abonnés a connu une croissance record en 2007 et en 2008 avec une progression respectivement de 71% et 91%. La production a plus que doublé en 2008 par rapport à 2007. En 2009, TELMOB devrait conforter davantage sa position d'opérateur global et de leader des télécommunications au Burkina Faso. TELMOB se distingue par des offres attractives faisant de lui le réseau préféré des burkinabè. Ainsi, le parc d'abonnés actifs a connu une croissance de plus de 34 % au 30 juin 2009 par rapport aux données opérationnelles du 31 décembre 2008 pour se situer à plus de 1,3 million de clients.

Les actions de développement en 2009 prévoient :

- la densification du réseau avec plus de 100 nouveaux sites à couvrir ;
- un accroissement notable des accords de roaming ;
- l'implémentation de nouveaux services.

DÉVELOPPEMENT DES SOLUTIONS D'ENTREPRISE

Les solutions d'entreprise représentent une part importante de nos activités. Elles permettent aux grandes entreprises, aux PME et aux PMI de maîtriser leurs budgets de communication par :

- une combinaison des technologies et des services,
- l'utilisation de l'internet à haut débit,
- l'installation d'autocommutateurs modernes et conviviaux,
- des offres d'interconnexion de structures multi sites,
- des offres flotte mobile et fixe,
- des solutions de prépaiement et de post paiement Fixe, Mobile et Internet.

INTERNET ET MULTIMÉDIA

L'Internet et les Multimédia sont devenus en général des usages courants pour un large public : jeunes, adultes, professionnels, résidentiels, étudiants, chercheurs, opérateurs économiques...

Cette nouvelle donne a guidé les options de l'ONATEL dans la diversification des connexions Internet par :

- les liaisons spécialisées,
- les lignes téléphoniques (RTC),
- l'Internet sans fil (CDMA),
- le déploiement de l'ADSL qui demeure le service le plus approprié en ce domaine,
- l'augmentation des bandes passantes à l'international grâce à la fibre optique sous-régionale,
- l'implémentation de nouveaux services et de services à valeur ajoutée (GPRS, MMS etc.).

Ensemble pour le développement et la création de valeur actionnariale avec l'ONATEL.

PREAMBULE

CHER ACTIONNAIRE,

L'ONATEL met à votre disposition ce document intitulé «Guide de l'actionnaire». Ce guide a pour vocation de vous fournir un bref aperçu de l'entreprise et de ses performances financières, de mieux cerner vos droits d'actionnaires et de vous familiariser avec le monde de la Bourse.

Dans le but ultime de vous communiquer une information transparente, l'ONATEL s'est lancé sur le chemin de l'amélioration des moyens de communication afin de garder plus de contact avec les partenaires que vous êtes. De ce fait un espace vous est spécifiquement dédié sur notre site www.onatel.bf ainsi qu'une adresse électronique (e mail) : relation.investisseurs@onatel.bf.

Vous pouvez également joindre directement la Direction Administrative et Financière au (00226) 50 49 47 08.

L'ONATEL SA ambitionne répondre au mieux à vos attentes. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques et de vos suggestions. Votre confiance et votre fidélité sont précieuses et nous tenons à vous en remercier.

ONATEL, un opérateur Global de Référence au cœur de l'Afrique de l'ouest !

I. GOUVERNEMENT D'ENTRPRISE

L'Onatel est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Membre du comité de Direction

M. Mohammed MORCHID	Directeur Général
M. Péma BAMOUNI	Directeur Des Services
Jacques Arsène LOUARI	Directeurs Des Réseaux
Sidi Mohamed NAIMI	Directeur Administratif et Financier

Conseil d'Administration

M. Paul G.BALMA	Etat burkinabé-Président de la Commission de Privatisation (Conseiller à la Présidence du FASO)
M. Larbi GUEDIRA	Maroc Telecom (Membre)
Mme. Janie LETROT	Maroc Telecom (Membre)
M. Adama Amba TRAORE	Etat burkinabé-Ministère du Commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (Membre)
M. Arnaud CASTILLE	Maroc Telecom (Membre)
M. Zakaria OUEDRAOGO	Etat burkinabé-Ministère de l'Économie et des Finances (Membre)
M. Lamoussa OUALBEOGO	Etat burkinabé-Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (Membre)
M. Brahim BOUDAUD	Maroc Telecom (Membre)
M. Hassan RACHAD	Maroc Telecom (Membre)

II. DATES CLES


1987	Création de l'ONATEL sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le KITI AN IV 274
1994	Transformation de l'Onatel en société d'Etat par décret n° 94-388/PRES/MICA/MCC/
2002	Promulgation du décret portant création de Telmob filiale à 100% de l'ONATEL
2006	Signature d'une convention de cession de 51% du capital de l'Onatel à l'opérateur Maroc Telecom
2008	Le capital social de l'Onatel qui était de 12 milliards de FCFA est porté à 34 milliards de FCFA
2009	Introduction de l'Onatel en bourse sur la place financière de l'UEMOA (BRVM)

III. CHIFFRES CLES

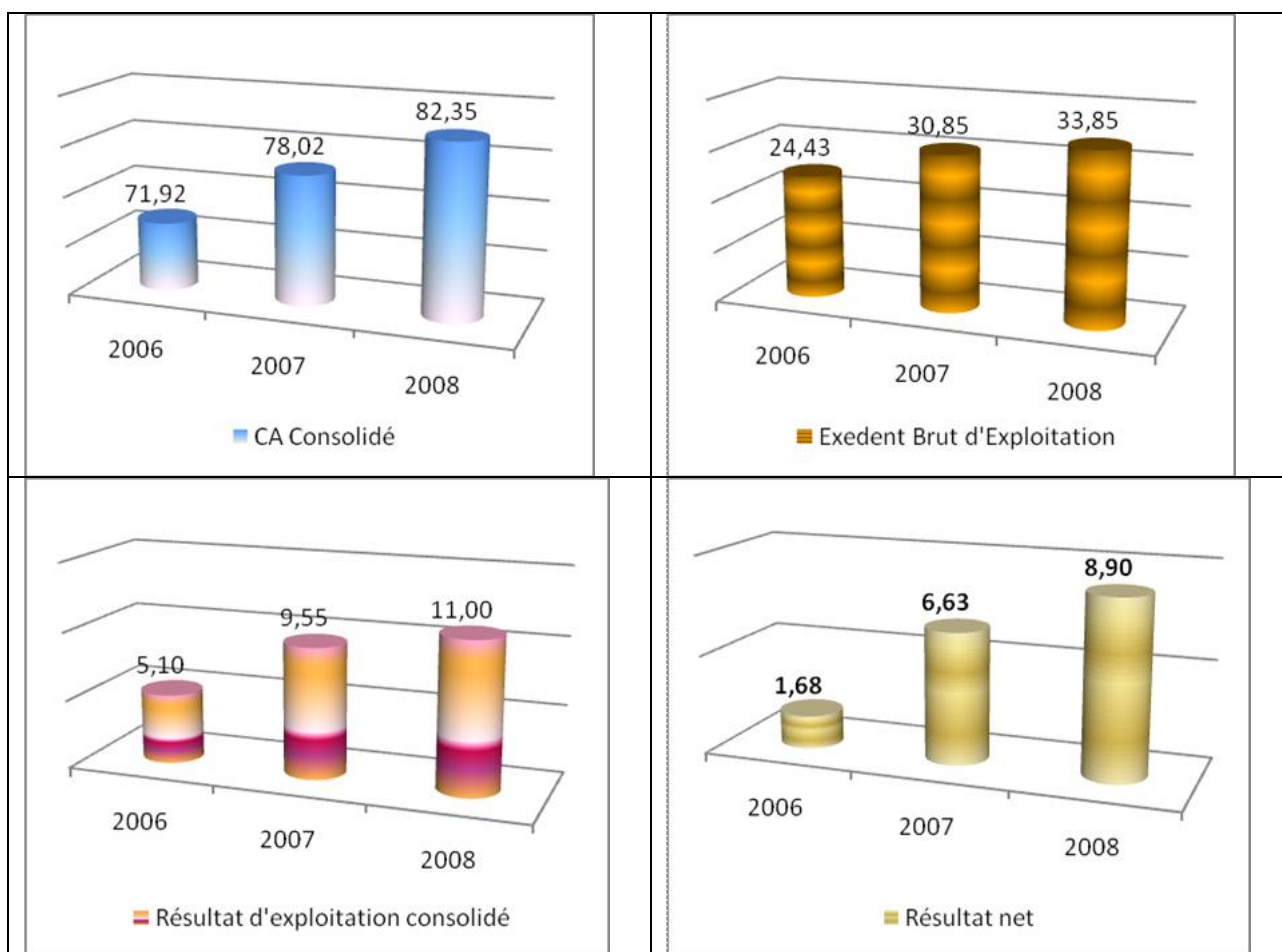
 *Au titre de l'information sur le parc du groupe on note une nette amélioration des chiffres confer le tableau ci après :*

Montant en milliers	2007	2008	VARIATION 2007/2008
Parcs Fixe et Internet			
- Fixe	121,8	145,3	19%
- Internet	11,8	17,4	48%
Parc commercial Mobile ⁽¹⁾	625,7	1 195,6	91%
Parc actif	564,3	977,3	73%
- Prépayé	619,5	1 189,1	92%
- Postpayé	6,2	6,5	04%
	<small>(1) Parc prépayé+parc pos payé</small>		

Le parc actif est constitué par les numéros des abonnés qui trafiquent de façon permanente sur le réseau Telmob.

 *Au titre des indicateurs de gestion, une évolution ascendante est également constatée en témoigne le tableau et les graphiques ci-dessous :*

Montant en milliards de FCFA	2006	2007	2008	Variation 2007/2008
Chiffre d'affaires consolidé	71,92	78,02	82,35	5,54%
Excédent Brut d'Exploitation consolidé	24,43	30,85	33,85	9,74%
Résultat d'exploitation consolidé	5,10	9,55	11,00	15,22%
Résultat net consolidé	1,68	6,63	8,90	34,11%



IV. FICHE D'IDENTITE

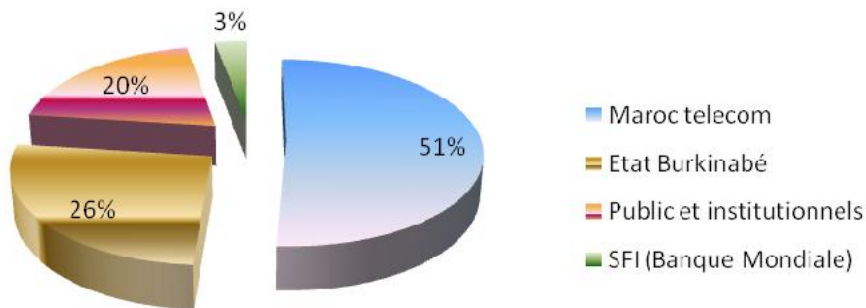
L'ONATEL est présente sur la cote de la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) de l'UEMOA sous le sigle ONTBF au premier compartiment.

Le nombre total de titre est de 3 400 000.

L'actionnariat

L'actionnariat de l'ONATEL se compose comme suit à l'issu de l'Offre Public de Vente (OPV) des actions qui a pris fin le 31 janvier 2009.

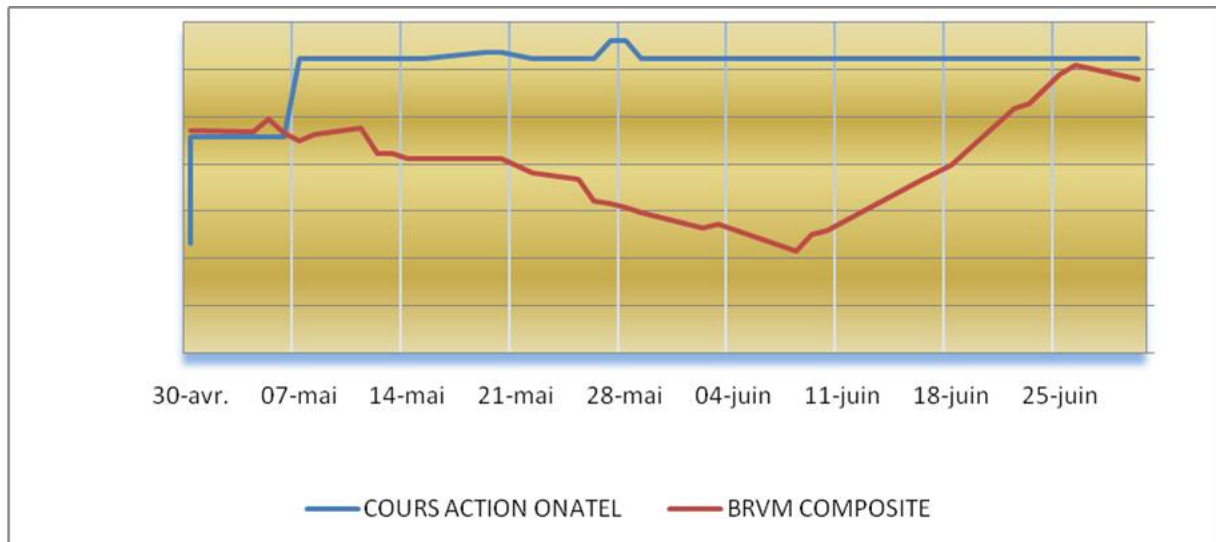
PARTICIPATION



Il faut noter que la dernière étape du processus de privatisation de l'ONATEL qui consiste en la cession de 6% du capital aux travailleurs de la société est en cours de négociation entre les parties.

Evolution du titre ONATEL

Depuis l'introduction de l'ONATEL en bourse le 30 avril 2009 (*au cours de référence de 45 000 FCFA*) et jusqu'à la date du 30 juin 2009, son titre a connu une hausse de 11% avec des piques de 50 500 FCFA.



V. COMMENT LIRE LES INFORMATIONS BOURSIERES

Au cours de la semaine, les journaux publient les informations sur le marché boursier de l'UEMOA notamment l'extrait du Bulletin Officiel de la Cote (BOC). Dans cet extrait, on peut seulement lire les données essentielles du marché à savoir :

- L'évolution des indices boursiers au cours de la journée qui se composent :
 - Le BRVM 10 composé des dix sociétés les plus actives du marché boursier régional ;
 - Le BRVM Composite composé de toutes les valeurs admises à la cote.
- la capitalisation boursière du marché ;
- les 5 meilleures hausses de la journée ;
- les 5 meilleurs volumes transigés de la journée ;
- les 5 plus fortes baisses de la journée.

Pour de plus amples informations nous vous conseillons de télécharger directement le BOC (Bulletin Officiel de Cotation) sur le site de la BRVM www.brvm.org dont l'extrait est présenté ci-dessous :

1 → Séance du 30 juin 2009

2 → MARCHE DES ACTIONS

Secteur - Services Publics

Symbole	Titre	Classe de capitalisation boursière	Qté	Cours		Qté	Cours de jour	Volume	Valeur	Cours précéd	Cours référence	Ecart maximum séance prochaine		Dernier dividende Payé		Cours extrêmes de l'année	
				Ach.	Vend.							Montant	Date	Plus bas	Plus haut		
ONTEBF	ONATEL BF	A	3	47 000	50 000	73	50 000	33	1 650 000	50 000	50 000	46 250	53 750			47 500	50 500

- 1 Jour de cotation
- 2 Lieu de la rencontre de la demande et de l'offre des actions sur la cote
- 3 Code en lettre permettant d'identifier les actions de l'entreprise
- 4 Classification des entreprises par rapport à leur capitalisation boursière
- 5 Offre de titre enregistrée au cours la journée
- 6 Cours acheteur: prix proposé pour l'achat des titres
- 7 Cours vendeur: prix proposé pour la vente des titres
- 8 Demande de titre enregistrée au cours la journée
- 9 Cours d'échange au cours de la séance boursière considérée
- 10 Volume de transaction: nombre de titres échangés lors de la séance considérée
- 11 Valeur total des titres échangés
- 12 Cours à partir duquel est établi le cours d'ouverture de la nouvelle séance
- 13 Cours planché et cours plafond pour la séance prochaine : moyen d'encadrement c
- 14 Niveau du cours le plus bas depuis le debut de l'année
- 15 Niveau du cours le plus haut depuis le debut de l'année

VI. COMMENT DEVENIR UN ACTIONNAIRE

Si vous souhaitez acheter des actions, il faut s'adresser à un intermédiaire financier (banque partenaire, société de bourse), qui exécutera sur la BRVM les ordres que vous lui aurez donnés. Votre banque intermédiaire en bourse mettra à votre disposition un ordre d'achat que vous remplirez.

Droits des actionnaires

Outre le droit de participer aux Assemblées Générales, la détention d'une action vous confère d'autres droits à savoir :

- **Le droit au dividende :**

L'actionnaire a le droit de percevoir une partie du résultat bénéficiaire réalisé par la société : le dividende. Toutefois, pour qu'un dividende soit versé, il faut que les actionnaires le décident en Assemblée Générale. Le montant du dividende est le même pour toute action, mais peut varier d'une année à l'autre. Pour bénéficier du dividende, vous devez détenir des actions le jour de la date de sa mise en paiement.

- **Le droit à l'information :**

L'actionnaire doit être informé régulièrement de tout événement de la société susceptible d'avoir une influence sur le cours de l'action. ONATEL publie par voie de presse, auprès de la BRVM et sur son site internet ses résultats financiers (CA, résultats semestriels, annuels...). Par ailleurs, vous pouvez, à toute période de l'année, prendre connaissance des documents sociaux (états de synthèse, rapport de gestion...), des procès verbaux et feuilles de présence de l'Assemblée Générale des actionnaires écoulée.

- **Le droit de vote :**

À chaque action est attribué un droit de vote que vous pouvez exercer en vous prononçant sur les résolutions qui sont proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Comment remplir l'ordre de bourse

L'ordre de bourse est un document (pré-imprimé) par lequel vous autorisez votre Société de Gestion et d'Intermédiation (intermédiaire financier) d'opérer des achats et des ventes de titres.

L'ordre doit comporter nécessairement les éléments suivants :

- L'indication du sens de l'opération (achat ou vente) ;
- Le nom de la valeur ;
- La quantité de titre ;

- Une indication sur le prix ;
- La durée de sa validité ;
- Les références du donneur d'ordre.

Votre ordre d'achat peut être libellé aux prix suivants :

- **Ordre au mieux** : il n'est assorti d'aucune indication sur le prix ; il est en principe exécuté au prix du marché ;
- **Ordre à cours limité** : il s'agit d'un ordre à prix limité ; ce qui équivaut à fixer le prix maximal que vous êtes disposés à payer. Il est exécuté si le marché le permet.
- **Ordre à cours limité et événement sur valeur** : l'indication de ce statut dans le système de cotation conduit à exécuter l'ordre, déduction faite du montant équivalent au paiement, au droit ou au privilège, le jour où le titre se transige "ex", du prix indiqué sur l'ordre, sauf indication contraire de votre part en tant que donneur d'ordre.
- **Ordre " tout ou rien "** : votre ordre est exécuté en totalité pour la quantité indiquée. Aucune exécution partielle n'est autorisée.

En cas de vente de vos actions la même procédure est adoptée.

Mode de détention de vos actions

Les actions résultant de la vente de l'OPV sont des titres "au porteur" et dématérialisés. L'achat, la vente et la gestion sont confiées à l'intermédiaire financier de votre choix. Au Burkina nous disposons pour le moment d'un seul intermédiaire financier (SGI) qui est la SBIF.

Fiscalité

Les dividendes liés à la détention des actions ONATEL seront assujettis à l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays du souscripteur au moment des paiements. Dans tous les cas, les modalités pratiques d'imposition sont régies par la réglementation du pays du bénéficiaire.

VII. VOS RENDEZ-VOUS

L'assemblée générale des actionnaires

Il existe quatre sortes d'assemblées générales:

- **Assemblée générale ordinaire** : Elle permet de se prononcer sur des décisions n'entraînant pas de modifications des statuts de la société et d'augmentation de capital. Elle doit être réunie au moins une fois dans l'année, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social, sur convocation du Conseil d'Administration ;

- **Assemblée générale extraordinaire** : elle est qualifiée pour modifier les statuts de la société ou pour autoriser les augmentations du capital, elle se prononce sur des décisions importantes, susceptibles d'influer de façon notable le devenir de la société et qui se traduisent par une modification des statuts ;
- **Assemblée spéciale** : elle statue sur les apports en nature ou sur des avantages particuliers ;
- **Assemblée générale mixte** : Pour des raisons de commodité, l'assemblée générale peut comporter des résolutions relevant de la compétence d'une assemblée ordinaire, d'autres d'une assemblée extraordinaire ou d'une assemblée spéciale. Dans ce cas, l'assemblée est qualifiée d'Assemblée générale mixte.

Préparation de l'assemblée générale des actionnaires

Conformément à son statut de société cotée, l'ONATEL publie, au moins 15 jours avant la tenue de la réunion, un avis de convocation sur le site de la BRVM, sur le site web de l'ONATEL, dans les journaux d'annonces légales et classiques. Cet avis précise l'ordre du jour, la date, l'heure, le lieu de la réunion ainsi que les projets de résolutions.

Tous les actionnaires peuvent consulter les documents de l'Assemblée Générale au siège de social de l'ONATEL au 705, Avenue de la Nation.

A titre d'exemple, pour une Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des états financiers , les documents suivants sont mis à la disposition des actionnaires:

- L'ordre du jour ;
- Le ou les projet (s) de résolution ;
- Les états financiers de synthèses de l'exercice écoulé (cas de l'AGO) ;
- Le rapport de gestion par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale (cas d'AGO) ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (cas de l'AGO) ;
- Le projet d'affectation des résultats (cas de l'AGO).

NB : conformément aux statuts de l'ONATEL, le mode de scrutin peut se dérouler soit :

- Par main levée, si ce procédé permet de dénombrer facilement les votes émis ;
- Par appel nominal ;
- Par l'utilisation de bulletin remis à chaque membre de l'Assemblée.

Comment assister à l'Assemblée Générale des actionnaires

Quel que soit le nombre de vos actions, vous pouvez assister à l'Assemblée Générale des actionnaires, sous réserve :

- *Pour les actionnaires inscrits au nominatif*, de présenter une pièce d'identité et/ou sa procuration ;

- *Pour les actionnaires "au porteur"*, de produire un certificat de dépôt des actions au porteur délivrée par votre intermédiaire financier au siège de la société au plus tard cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires.

Vous pouvez également vous faire représenter par un mandataire de votre choix,

Déroulement de l'Assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires se déroule en 3 phases, à savoir :

- La lecture des différents rapports (présentation du rapport de gestion, présentation du rapport du commissariat au compte) ;
- Les questions, écrites ou orales, posées par les actionnaires aux dirigeants
- Le vote des résolutions : une estimation du résultat (ou le résultat final en cas de vote par main levée) est communiqué (e) à l'issue du vote des résolutions proposées à l'assemblée.

Communication après l'Assemblée Générale des actionnaires

Le résultat détaillé des votes est mis en ligne sur le site internet de l'ONATEL www.onatel.bf
Un procès verbal des délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires est dressé et peut être consulté au siège, chez votre intermédiaire financier ou à la BRVM.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Service Communication Financière de l'ONATEL.

Edition du 30 juin 2009